



PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage, M.R.C. de Lotbinière, tenue le 26 octobre 2023, à 19 heures, au bureau municipal du 486, rue Principale à St-Patrice-de-Beaurivage.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Richard Breton
Siège #2 - Andréanne Boulanger
Siège #3 - Claude Yockell
Siège #4 - Marie-Pierre Fortin
Siège #5 - Patrick Lefrançois
Siège #6 - Sylvie Laplante

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Samuel Boudreault, maire.
Est également présent Monsieur Alexandre Caron, directeur général et greffier-trésorier.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et constate la validité de l'avis de convocation ainsi que l'avis personnel de convocation qui a été adressé à tous les membres du conseil.

Après vérification du quorum et de la publication de l'avis de convocation, Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 heures.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - SUJETS À DISCUTER
 - 3.1 - Option Aménagement : contrat pour un plan directeur de développement et d'aménagement du cœur de village de Saint-Patrice-de-Beaurivage 2024-2044
 - 3.2 - Appel de projets : Soutien aux initiatives en loisir et en sport de l'URLS
 - 3.3 - Paiement des salaires non payés de 2022
 - 3.4 - LabNco: contrat pour un plan pré-conceptuelle pour le dépôt à la subvention PRACIM
- 4 - VARIA
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3469-10-2023

SUR PROPOSITION de Monsieur Richard Breton et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 26 octobre 2023 soit accepté tel que présenté.



3- SUJETS À DISCUTER

3.1 - Option Aménagement : contrat pour un plan directeur de développement et d'aménagement du cœur de village de Saint-Patrice-de-Beaurivage 2024-2044

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté une politique familiale à l'été 2022 et est à finaliser une démarche de planification stratégique;

ATTENDU QUE ces plans ont été élaborés en collaboration avec des comités de citoyens et que la municipalité s'est engagée dans ceux-ci à réaliser un certain nombre de projets;

ATTENDU QUE la Municipalité veut développer ces projets selon une signature identitaire qui fait la fierté des Beaurivageois(es) et qui attire les visiteurs.

ATTENDU QUE la municipalité veut se doter d'un Plan directeur pour aider les décideurs à planifier de manière innovante les futurs projets d'aménagement pour les 20 prochaines années en fonction des règlements applicables et des règles d'urbanisme en vigueur, tout en respectant notre identité;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite élaborer un plan directeur de développement et d'aménagement du cœur de village de Saint-Patrice-de-Beaurivage 2024-2044 pour assurer un développement cohérent et durable;

ATTENDU QUE des rencontres d'échange ont eu lieu avec trois différentes firmes pour présenter leur service;

ATTENDU QU'Option Aménagement est une entreprise reconnue pour son expertise et son expérience dans la conception de plans directeurs et qu'elle est en mesure de répondre à nos besoins exprimés;

ATTENDU QUE le projet a été approuvé au conseil des maires de la MRC de Lotbinière le 11 octobre 2023 pour un soutien financier de 12 500 \$ dans le cadre du Fonds régions et ruralités (FRR), volet 2, de la MRC de Lotbinière, afin de favoriser un milieu de vie dynamique, attractif et accueillant;

PAR CONSÉQUENT,

3470-10-2023

SUR PROPOSITION de madame Andréanne Boulanger, appuyé par Monsieur Richard Breton, il est résolu à l'unanimité :

- D'octroyer le contrat de gré à gré à OPTION AMÉNAGEMENT au montant de 22 766,54 \$ (taxes nettes), pour la réalisation d'un plan directeur de développement et d'aménagement du cœur de village de Saint-Patrice-de-Beaurivage 2024-2044;
- De mandater en supplément de la firme OPTION AMÉNAGEMENT au montant de 2 624,69 \$ (taxes nettes) pour la réalisation d'une simulation visuelle des aménagements souhaités au Parc Raymond-Blais;
- De puiser la balance du montant de 12 891,23 \$ (taxes nettes) dans le budget immobilisation Projet structurant en innovation;
- Cette résolution entre en vigueur immédiatement et demeure en vigueur jusqu'à la finalisation du plan directeur de développement par Option Aménagement, sous réserve de toute modification ou résiliation ultérieure approuvée par le conseil municipal.



3.2 - Appel de Projets : Soutien aux initiatives en loisirs et en sport de l'URLS

ATTENDU QUE la municipalité désire profiter du programme du soutien aux initiatives en loisir et en sport de l'Unité régionale de loisir et de sport de la Chaudière-Appalaches (URLS Chaudière-Appalaches);

ATTENDU QU'en juillet 2022, le conseil municipal a officiellement adopté la Politique de la famille, des jeunes aux aînés de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage et le Plan d'action MADA qui en découle;

ATTENDU QUE dans son Plan d'action MADA, la municipalité s'est engagé à installer des boîtes à lire dans les lieux publics dans le but d'augmenter l'accès des citoyens à la culture;

ATTENDU QU'une boîte à lire est une micro-bibliothèque où chacun peut déposer et emprunter des livres gratuitement;

ATTENDU QUE le Comité de la bibliothèque Florence-Guay recommande également l'achat d'une boîte pour dépôt de livres, afin d'aider les gens lors de la fermeture de la bibliothèque;

PAR CONSÉQUENT,

3471-10-2023 SUR PROPOSITION de Monsieur Patrick Lefrançois et appuyé par Madame Sylvie Laplante, il est résolu à l'unanimité;

- D'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière de 2500 \$ pour l'achat de deux boîtes à livre et d'une boîte de dépôt de livre en dehors des heures d'ouverture de la bibliothèque;
- D'autoriser Monsieur Alexandre Caron, directeur général et greffier-trésorier, à signer les ententes à venir;

3.3 – Paiement des salaires non-payés de 2022

Monsieur Patrick Lefrançois se retire de toutes discussions à ce sujet.

ATTENDU QUE la Municipalité a découvert des erreurs comptables datant de l'année 2022;

ATTENDU QUE les pompiers de Saint-Patrice sont en droit de recevoir leurs pleins salaires selon leur taux horaire établi selon les budgets adoptés;

EN CONSÉQUENCE,

3472-10-2023 SUR PROPOSITION de Madame Marie-Pierre Fortin et appuyé par Monsieur Claude Yockell, il est résolu à l'unanimité :

- De payer 1112,87 \$ en salaire non-payés aux pompiers touchés par cette erreur

3.4 – LabNco : Contrat pour un plan pré-conceptuelle pour le dépôt de la subvention PRACIM

ATTENDU QUE la Municipalité veut profiter de la subvention disponible pour le Programme d'amélioration des infrastructures municipale;

ATTENDU QUE la salle communautaire se détériore de manière exponentielle et ne répond plus aux besoins du jour;



ATTENDU QUE LabNco a de l'expérience à la conceptualisation de plan;

EN CONSÉQUENCE,

3473-10-2023

SUR PROPOSITION de Madame Sylvie Laplante et appuyé par Madame Andréanne Boulanger, il est résolu à l'unanimité :

- Que LabNco produise les plans de conceptualisations et autres documents connexes pour le dépôt du PRACIM pour un montant de 100\$/h.
- Le montant sera pris pour l'instant dans les surplus accumulés et par la suite remboursé par la subvention.

4 – VARIA

5 – PÉRIODE DE QUESTIONS

6 – CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance extraordinaire du 26 octobre 2023 est fermée à 19 heures 06 minutes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



Samuel Boudreault, maire



Alexandre Caron
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Alexandre Caron, directeur général et greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses autorisées pour cette séance du 26 octobre 2023.



Alexandre Caron
Directeur général et greffier-trésorier

